

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} DECEMBRE 2008

Etaient présents : Mme ALQUIER Guillemette, Maire

Mmes Mrs LORDI Christian, CHOMIENNE Christian, ARGENTIN Bruno, TANTON Valérie, POEZEVARA Marie-Claire, LEHALLEUR François, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, OLDRA Blandine, MOREAU Gérard, MAURIANGE Alain, DEVOUGE-BOYER Annie

Absents : Melle LEBLANC Emmanuelle et Mr PLE Philippe (absent excusé)

Secrétaire de séance : Mr LEHALLEUR François

Approbation du compte-rendu de Conseil en date du 27 octobre 2008

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Mme Alquier informe les conseillers municipaux que la Loi de finances 2009 prévoit, (sur une information de Mr Hervé Maurey, Sénateur et de l'Association des Maires de France) d'inclure le fonds de compensation de la TVA dans l'enveloppe globale des dotations de fonctionnement. Le FCTVA viendra donc minorer la D.G.F. (environ 633 millions d'euros pour 2009), ce qui revient à dire que plus une collectivité territoriale va investir, moins elle aura de dotation. Dans ce cas le FCTVA perd son caractère de remboursement de la TVA à la collectivité.

Vente d'un terrain - Pointe rue de Falaise

Mme Alquier rappelle la discussion qui a eu lieu en commission cadre de vie concernant le projet de vente d'un terrain à la pointe de la rue de Falaise. Il avait été décidé de proposer la mise en vente d'une parcelle d'environ 1000 m2 et de réserver le produit de cette vente à l'achat et l'aménagement de la parcelle ZE 9 qui doit être mis en vente par les domaines.

Mme Alquier procède au vote, soit : 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

Mr Lehalleur précise qu'il est d'accord pour la vente du terrain de 1 000 m2 à la condition que le produit de la vente serve bien à l'achat et l'aménagement projeté.

Mme Alquier est chargée de contacter le géomètre et de signer tout document pour la vente de ce terrain.

Offre d'achat : terrain derrière la maison de Mme Picard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considère l'offre proposée à 10 €/m2 pour les 600 m2 trop basse par rapport aux possibilités d'extension du bâtiment que l'acquisition de ce terrain offre. Dans ces conditions, il n'est plus vendeur de cette parcelle.

Si la Direction des Routes n'accepte pas la création d'une ouverture sur la départementale pour desservir cette propriété qui vient d'être vendue, le Conseil Municipal laisse la possibilité de détacher une bande d'accès d'environ 60 m2.

Demande de subvention - mur du cimetière

La subvention au titre de la dotation globale d'équipement demandée l'an passé pour la réfection du mur du cimetière a été refusée pour l'année 2008. Ces travaux ne sont toujours pas commencés et le Conseil Municipal maintient le programme de réfection, conscient de la nécessité de ces travaux dans un avenir proche pour éviter sa détérioration.

Pour pouvoir financer ces travaux, il décide de solliciter à nouveau une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement et prévoit d'inscrire la totalité de cette dépense au budget primitif 2009.

Syndicat des Eaux du Catenai - regroupement

Une étude départementale incite au regroupement des syndicats des eaux. Il a été constaté que plusieurs structures ne possèdent pas d'interconnexion en cas de souci d'alimentation en eau potable.

Des études ont cependant démontré que le rattachement du syndicat du Catenai au syndicat du Vexin Normand s'avère coûteux. D'autre part, Mr Lehalleur explique qu'en cas de rattachement à ce syndicat, nous serions obligés d'acheter une certaine quantité d'eau par rapport à la longueur des canalisations.

Comme chacun peut le constater, nous avons une eau de bonne qualité dont le prix au m3 est un des moins chers.

Une demande d'interconnexion avec la Communauté de Communes Eure Madrie Seine est en cours puisque cette collectivité bénéficiera d'un captage d'eau sur Port-Mort.

Pour ces raisons, à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas le rattachement du Syndicat des Eaux du Catenai avec un autre syndicat.

Accueil scolaire les jours de grève

Comme la loi nous y oblige, la commune de Port-Mort a organisé un accueil scolaire le jeudi 20 novembre dernier. Le personnel communal de l'école a assuré l'accueil de 17 élèves.

Le Conseil Municipal autorise Mme Alquier à signer tout document nécessaire au remboursement des frais de personnel.

Motion pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

Les 3000 suppressions de postes spécialisés E (difficultés d'apprentissage) et G (difficultés d'adaptation à l'école)annoncées priveraient 150 000 élèves d'une aide spécialisée et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés.

L'enseignement spécialisé sera dispensé en totalité uniquement dans certaines écoles. Ces réseaux ne seront plus présents notamment en milieu rural. Cette mesure menace donc l'efficacité des RASED et risque de conduire à terme à leur suppression.

La création de ce nouveau dispositif externalise le traitement de la difficulté et ne permettra plus d'accueillir les enfants en situation de handicap dans le cursus normal de la scolarité, mettant ainsi ces enfants en situation d'ostracisme.

Le Conseil Municipal demande donc la suspension des fermetures de postes et l'ouverture immédiate de discussion sur le devenir du RASED, et soutient la pétition en faveur de son maintien.

Primes au personnel

Mme Alquier informe le Conseil Municipal, que lors du précédent mandat, il avait été voté l'octroi de prime I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) dans le cadre d'Adjoint des services techniques et des agents spécialisés de l'école maternelle.

Pour le grade de secrétaire de mairie, la prime IAT n'existe pas. Il s'agit d'une prime d'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.).

Le montant de ces primes est fixé, par le Conseil Municipal, suivant un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Les coefficients de base sont :

- pour les adjoints techniques de 443,50 €
- pour un ATSEM Principal de 463,61 €
- pour un secrétaire de mairie de 1 064,83 €

Le Conseil Municipal vote un coefficient maximum de 2 pour les agents des services techniques et 1 pour le secrétariat de mairie.

Il s'agit là du coefficient maximum qui peut être versé par agent, celui-ci étant modulable de 0 à 2 ou à 1 suivant décision de la municipalité.

Virement de crédit

Un point a été fait sur les salaires à verser en décembre ainsi que sur les charges sociales du 4^{ème} trimestre 2008. Suivant les prévisions, il manquerait la somme de 2 200 € sur le chapitre 012 - charges du personnel. Cela s'explique par les absences sur arrêts maladie, le maintien des salaires et la rémunération des remplaçants (non prévisible à l'avance).

Sur le compte 6419 (atténuation de charges) nous avons perçu 341 € au dessus des prévisions et nous sommes actuellement dans l'attente d'un remboursement de 680 €.

Pour faire face à la dépense supplémentaire de 2 200 €, le Conseil Municipal inscrit la somme de 1 021 € au compte 6419, et prélève la somme de 1 179 € sur le compte 6257 - Réceptions pour porter 2 200 € sur le compte 6411 - rémunération du personnel.

Remboursement de frais

- Mr Mauriange a installé la douchette de robinetterie au restaurant scolaire. Il a dû effectuer quelques achats nécessaires à cette pose pour un montant de 12,38 €.
- Mardi de la semaine prochaine, Mme Lordi doit poster en chronopost tous les dossiers qui nous seront remis pour la mise en concurrence de nos contrats d'assurance. Il n'est pas possible de payer cet affranchissement par mandat administratif.
- Mme Poezevara a acheté par un de ses fournisseurs, des gants résistant à la chaleur pour retirer les plats du four au restaurant scolaire.

- Le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces factures. Pour le chronopost il accepte par avance le remboursement de la facture qui sera établie par La Poste et que Mme Lordi aura acquittée.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Lors de ce dernier conseil un point a été fait sur le règlement intérieur, les effectifs et sur les demandes de travaux ou d'aménagement. Le grillage de l'enceinte de l'école a été changé.

Compte tenu des finances de la commune, il faudra établir, en concertation avec le conseil d'école, des priorités.

D'après ce compte-rendu il est bien noté, qu'il faut dès que possible changer le groom de la porte de l'école maternelle.

Notre école communale n'a pas de nom. Certaines propositions ont été faites.

Modification du règlement de la Maison de Village

Suite à quelques dysfonctionnements, il est décidé de ne plus donner les clés de la maison de village le vendredi, mais seulement le samedi matin pour éviter toute interférence avec le ping-pong.

Mr Treglos propose également que chaque habitant de la commune qui loue notre salle, signe une attestation comme quoi celle-ci est bien louée pour eux-mêmes ou leur famille proche.

D'autre part, suite à la simulation d'accident Seveso et à la réglementation des locaux publics situés à l'intérieur de ces zones, un nécessaire pour calfeutrer les portes et fenêtres, une lampe torche et une radio sont remis à chaque utilisateur de la maison de village. Pour les locations, celui-ci sera remis dans une mallette et inventorié en même temps que la remise des clés. Une caution supplémentaire de 50 € sera exigée pour ce matériel.

Mr Treglos transmet au Conseil Municipal le remerciements des associations pour l'achat des étagères.

Emplacement taxi

L'artisan taxi qui exploitait l'autorisation de stationnement sur notre commune a retourné son agrément en mairie.

La commission départementale des taxis avait d'ailleurs donné un avis défavorable à la demande formulée par le précédent détenteur de cette licence estimant que le nombre d'habitants de notre commune n'est pas suffisant pour assurer la viabilité économique de cette autorisation de stationnement. La décision n'ayant qu'un caractère consultatif, l'artisan taxi avait demandé le maintient de son autorisation de stationnement.

Depuis la restitution de l'emplacement, trois artisans taxis se sont mis sur la liste d'attente. Le Conseil Municipal, compte tenu des arguments avancés, décide de fermer la place de stationnement taxi sur notre commune.

Téléthon

Mme Alquier rappelle aux conseillers municipaux que la C.C.A.E. organise une marche le samedi 6 décembre, à l'occasion du Téléthon. Un départ aura lieu à la mairie de Port-Mort à 16 heures pour aller jusqu'à Bouafles.

Chaque conseiller y est convié et est chargé de faire passer le message dans son entourage.

Une urne destinée à recevoir les dons pour le téléthon sera déposée en mairie.

Avis sur les extension de carrières sur Bouafles/ Courcelles

Il s'agit du renouvellement et de l'extension de la carrière exploitée par la société Cemex Granulats sur Bouafles/ Courcelles. L'enquête publique se déroule du 2 décembre au 3 janvier 2009. Les conseillers sont invités à la consulter pour que nous puissions donner un avis.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain aire de jeux

Mme DEVOUGE informe le Conseil Municipal que la propriétaire du terrain où est installée l'aire de jeux l'a contactée. En attendant la décision qui sera prise quant à la cession de ce terrain, elle continue à nous le prêter comme par le passé.

Le Conseil Municipal charge Mme Devouge de transmettre tous les remerciements à cette personne.

Vœux du Maire

Ils auront lieu le samedi 10 janvier 2009.

Nouveaux horaires SNCF

Mme Alquier informe le Conseil Municipal que Mr Hervé Maurey, Sénateur, a rencontré le président de la SNCF pour évoquer les problèmes d'horaires rencontrés par les usagers. Mr Treglos indique que si la SNCF argumente 15 % de trains supplémentaires sur l'axe Paris/Rouen, elle oublie de préciser que la plupart des trains ne s'arrêtent pas à Vernon qui devient mal desservi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 25.